

Conseil de l'enseignement postsecondaire
Le 8 mars 2002

Processus d'approbation de programme - Proposition
Description de la formule financière

- La formule ci-jointe a été élaborée pour les établissements d'enseignement et ceux-ci doivent la remplir au moment de faire une demande de financement relative à un nouveau programme ou au prolongement d'un programme existant, et ce, afin que toutes les demandes soient uniformes et présentent tous les coûts pertinents.
- La formule est semblable à un état des résultats et précise les sources des recettes, la dotation en personnel et les coûts directs du programme, la dotation en personnel et les coûts indirects du programme et les besoins nets du programme en matière de dotation en personnel et de fonds.
- La demande de financement du programme (section 4) précise les fonds nécessaires, le nombre d'inscriptions et d'équivalents temps plein (ETP) et le coût par inscription et ETP.
- Les établissements d'enseignement doivent préciser les augmentations d'une année à l'autre **UNIQUEMENT** durant la mise en œuvre du programme, ainsi que le financement annuel total nécessaire lorsque le programme est entièrement en activité. La colonne 4 renferme le total des trois premières colonnes, dans les cas où la mise en œuvre du programme s'échelonne sur trois ans.
- Lorsqu'il s'agit d'une prolongation d'un programme, la première colonne doit comporter les recettes et les coûts du programme existant. La première année de l'augmentation paraîtra dans la colonne 2.
- Lorsqu'un programme est approuvé, les exigences de financement sont ajoutées au budget de base de l'établissement, et ce, chaque année. Par exemple, si les exigences d'un établissement se présentent comme suit :

	Ajustement du budget de base	Financement total destiné au programme
a) 100,0 \$ (1 ^{re} année)	100,0 \$ (augmentation)	100,0 \$
b) 75,0 \$ (2 ^e année)	75,0 \$ (augmentation)	175,0 \$
c) (25,0 \$) (3 ^e année)	(25,9 \$) (diminution)	150,0 \$

Le financement de 150,0 \$ de la dernière année correspond au montant nécessaire en permanence.